

COMMISSION extra municipale de SÉCURITÉ du 12 décembre 2016

Étaient présents : Jacques BARNAUD, Jean-Paul BÉNI-AICHE, Robert BOMBRUN, Jean-Michel CASTAGNE, Éric CHARRE, Maurice GÉLINOTTE, Florian JEUNOT, Jacques MAQUART, Jean-Marie ROYANNEZ, Jean-Claude SARLES, René VIOUGEAS.

Excusés : Marie MONTMAGNON, Thierry ROCHAT.

Absents : Michel ABATTU, Gilbert MAISONNEUVE.

- Suivis des chantiers en cours ou récemment réalisés :

Une petite équipe (4 d'entre nous) s'est récemment attelée à ce suivi. Quelques remarques et propositions :

* ZAC rue du pont de la Roche.

Les aménagements d'ensemble sont globalement positifs. Nous suggérons cependant, pour un gain de sécurité supplémentaire :

-que les potelets séparatifs piétons/vélos sur la voie douce, soient renforcés d'une bande réfléchissante, à l'instar de celles de l'avenue de Provence.

-que la bande séparative en béton voie douce/voie routière, soit complétée par un tracé au sol (bande discontinue) au niveau de son interruption à l'entrée du parking privé attaché aux différentes activités qui y sont implantées.

-côté pont de la Roche, le fléchissement du passage traversant est particulièrement raide. Nous considérons cependant qu'il oblige à un ralentissement (l'un des objectifs recherché pour ce type d'aménagement).

Les places de stationnement immédiatement attenantes à la route pourraient être supprimées dans le cadre d'un réaménagement futur : elles sont peu utilisées et d'un accès malaisé, voire dangereux.

*Côte du Vallon et abri bus rue du Rhône (face au foyer de Surel).

La nouvelle configuration de cette route est appréciée par les utilisateurs quand bien même des vitesses excessives demeurent observables, en dépit des aménagements et des injonctions imposées (30 km/h).

Les barrières de sécurité sur le pont des eaux de la Bourne seront prochainement remplacées par des neuves.

La surface dédiée aux arrêts bus nouvellement installés ne permet pas d'envisager l'installation d'un abri bus (étroitesse générale de la voie!).

La seconde tranche vers la rue du Rhône ne sera probablement retenue qu'au budget 2018.

N.B. Une intervention a été engagée auprès de VRD : les phares des voitures réfléchissent sur le côté latéral de l'abri bus, situé face au foyer de Surel rue du Rhône et crée la perplexité. Des propositions éventuelles sont attendues .

* Route de Chateauneuf, intersections chemin des Blancs, rue du Rhône avec cette départementale et chemins des Peycats, chemin des carrières avec cette même départementale.

- Deux points sensibles, signalés comme dangereux aux services départementaux concernés. Ces derniers ont menés divers comptages et observations qui conduisent au « statu quo » : Les limitations de vitesse sont dans une large mesure respectées et le rapport vitesse maxi/distance de réaction nécessaire s'inscrit dans les normes. Nous avons requis une limitation à 70 km/h.

- Au carrefour «des Peycats » la suppression (suggérée par les mêmes services départementaux) de quelques arbres constitutifs de la haie limitrophes à la RD , ne saurait être suffisante pour améliorer le champ de visibilité.

Face à ces constats, la commission souhaiterait tout au moins qu'un radar pédagogique puisse être ponctuellement installé susceptible d'optimiser le respect des vitesses et d'améliorer le comportement des automobilistes, nombreux sur cette voie de transit quotidien. Une demande officielle sera formalisée dans ce sens.

*** La dangerosité du carrefour voisin Côte de Surel/rue du Rhône est à nouveau relevée. La balise de priorité ne pourrait-elle être remplacée par un « stop », comportement plus conforme à la situation du lieu.**

*** Seconde tranche André Blanc.**

Globalement, la nouvelle organisation parking/ dépose minutes excentrée par rapport au groupe scolaire André Blanc et les cheminements piétons instaurés vers les écoles sont satisfaisants et ont été bien appropriés par les utilisateurs.

Le nouvel éclairage à base de « leds » est efficace et économique à la fois, tout en évitant des zones d'ombre potentiellement préjudiciables à la tranquillité des lieux.

- Cette délimitation stationnements/espace d'entrées des écoles demeure le fil conducteur pour l'aménagement de la seconde tranche des aménagements projetés et finalisés pour 2017.

- Le tracé piétons entre l'espace scolaire, le long de la nouvelle cantine, sera protégé par un ensemble barrières et implantations paysagères faisant obstacles par rapport à la voie. L'accueil se fera dans l'espace dédié devant l'école, sans accès ni desserte directe possible pour les voitures orientées vers les parkings et dépose-minutes voisins appropriés.

- Des portails seront installés à l'entrée de l'école primaire pour permettre la délivrance de certaines livraisons, voire le passage de véhicules d'intervention spécifiques.

- Un réaménagement de l'accès rue Apollinaire est également envisagé qui créera un espace d'attente plus sécurisé pour les élèves de l'école maternelle et leurs accompagnateurs. Accessoirement, celui-ci devrait dissuader les demi-tours inconsidérés pratiqués, à ce niveau, par certains conducteurs.

** Dans ce contexte, les permanences-sécurité de notre équipe aux abords des écoles gardent tout leur intérêt et seront reconduites en 2017, sur les 2 sites scolaires, selon un calendrier à établir en relation avec la police municipale. Des gilets jaunes frappés de notre identité et de notre finalité (sécurité routière...) nous ont été remis. Nous en remercions la municipalité.*

- Quelques sujets complémentaires abordés. La plupart requière des évaluations supplémentaires sur le terrain :

*** *Chemin des lapins*** (débouché sur le chemin bel air ...pose d'un miroir?).

*** *Plantations*** confins de la rue du Rhône et ***labours*** profonds limitrophes à la chaussée (même rue ?).

- *Excès de vitesse* :

*** Notamment** rue des petits Eynards (évitement des ralentisseurs implantés en quinconce de part et d'autre du passage piétons).

*** Même constats** de comportement avenue de Provence (dépassement des bus aux arrêts en ville) ...

À l'instar de la demande formulée pour la route de Chateauneuf, l'installation ponctuelle d'un radar mobile pourrait là aussi contribuer à faire évoluer les comportements.

-Stationnements :

Avenue de Provence, toujours, en proximité de la place des Monettes, le bon sens des stationnements attenants à l'avenue n'est pas toujours respecté : les véhicules coupent la route pour y accéder ou en sortir.

-Retracé les lignes blanches ...

Invitation faite par J-M ROYANNEZ à signaler les reprises nécessaires dans la commune pour faciliter les commandes groupées.

- **À SUIVRE** : Aménagement prochain, rue de la liberté de l'espace compris entre la rue des peupliers et la places des micocouliers.